Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20240619-BM20240619-22-2-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

# SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU MERCREDI 19 JUIN 2024

BM2024/06/19/22-2 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "LECTURE POUR TOUS" POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "DES LIVRES, DES ARTISTES"

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2024 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44 PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

# LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/05/15/04 relative au plan de relance de la Métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibré et résilient,

**Vu** la délibération CM2023/03/22/17-01 portant modification de la délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente,

**Vu** la demande de subvention adressée par l'association «Lecture pour tous» à la Métropole du Grand Paris,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20240619-BM20240619-22-2-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international,

**Considérant** l'intérêt du projet porté par l'association «Lecture pour tous» qui contribue au rayonnement de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** les caractéristiques du Festival « Des Livres, des Artistes », dont le format gratuit et attractif par la présence et l'implication de célébrités de dimension nationale voire internationale, permettent l'accessibilité à la lecture à tous les habitants de la Métropole du Grand Paris,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ATTRIBUE une subvention de 40 000€ (quarante mille euros) à l'association « Lecture pour tous ».

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Lecture pour tous » pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Festival « Des Livres, des Artistes ».

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet de convention.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

# ADOPTE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.